

Cotisation annuelle, prévisions budgétaires et rémunération des administrateur(trice)s

— Document
d'information

2027-2028



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC
Présent pour vous

Avant-propos

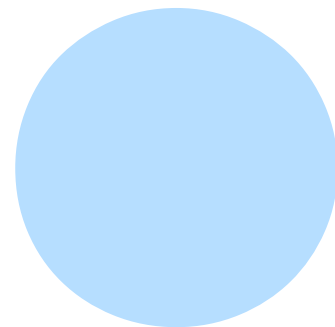
Les ordres professionnels doivent consulter leurs membres à propos du montant de la cotisation annuelle afin d'obtenir leur avis. Vous trouverez ici l'information relative au montant de la cotisation, ainsi que le projet de résolution proposant sa modification, les prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation (dans ce cas-ci 2027-2028) et d'une ventilation de la rémunération des administrateurs et administratrices.

En plus de consulter les informations contenues ici, nous vous invitons à prendre connaissance du projet de rapport annuel de l'année 2025-2026, des états financiers, de même que des politiques de gouvernance pertinentes. Ces documents sont tous disponibles sur notre [site Web](#).

L'invitation à l'assemblée annuelle se trouve au même endroit. Cette année, l'assemblée annuelle aura lieu le 29 octobre 2026, en ligne. Nous espérons que vous y participerez en grand nombre!

Pour participer à la consultation

Si vous désirez participer à la présente consultation, veuillez utiliser le [formulaire électronique](#) conçu pour ce faire. La consultation se termine le 16 octobre 2026.



La cotisation proposée pour 2027-2028

Le conseil d'administration soumet à la consultation le montant de la cotisation annuelle pour les membres actifs **qui sera de 1 422 \$, soit une hausse de 2,5 % (ou 35 \$), pour la période d'inscription au tableau de l'Ordre allant du 1^{er} avril 2027 au 31 mars 2028.**

Cette augmentation mesurée vise à préserver la capacité de l'Ordre à accomplir pleinement sa mission de protection du public, tout en maintenant la qualité de ses activités et des services offerts aux membres.

La cotisation réduite, qui correspond à 10 %, est toujours disponible pour les pharmacien(ne)s retraité(e)s de 60 ans et plus et répondant aux exigences du statut de membre inactif. Cette cotisation réduite est aussi accessible aux pharmacien(ne)s atteint(e)s d'une condition médicale qui les empêche d'exercer un emploi.

Projet de résolution sur le montant de la cotisation entériné par le conseil d'administration

Sur une proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU :

Pour les membres détenant un permis régulier ou temporaire de hausser le niveau de la cotisation annuelle de 35 \$ (2,5 %) pour l'exercice 2027-2028, pour une cotisation totale de 1 422 \$ (plus les taxes applicables), payable en un versement, et ce, à la réception de l'avis de cotisation ou au plus tard avant le 15 mars 2027 inclus; étant entendu qu'à cette somme s'ajoute la contribution à l'Office des professions du Québec perçue par l'Ordre.

Pour les membres retraités ou totalement invalides de fixer le montant de la cotisation annuelle 2027-2028 à 10 % du montant de la cotisation exigée des autres membres de l'Ordre pour les membres qui ont atteint l'âge de 60 ans au 1^{er} avril de l'exercice pour lequel la cotisation est exigible ou peu importe l'âge, être atteint d'une condition médicale grave qui empêche d'exercer à temps plein ou à temps partiel, tout genre d'emploi, et ce, indéfiniment sans aucune amélioration possible.

Maintenir notre capacité d'agir

Les responsabilités de l'Ordre évoluent, tout comme la complexité des activités nécessaires à la réalisation de sa mission. L'augmentation proposée permettra notamment de soutenir les activités liées à l'admission, à la surveillance de l'exercice, aux enquêtes, à la discipline, ainsi qu'à l'accompagnement des membres et du public.

Les salaires et les avantages sociaux constituent le principal poste de dépenses de l'Ordre et représenteront environ 67 % des charges prévues en 2027-2028. Le budget *pro forma* prévoit une enveloppe consacrée à l'évolution de la rémunération de 5 % ainsi que l'ajout d'une ressource aux technologies de l'information à temps complet afin de répondre aux besoins opérationnels et de soutenir la modernisation de l'organisation. L'Ordre doit également composer avec l'augmentation de certains coûts récurrents, notamment ceux liés aux locaux et au maintien de ses infrastructures.

La hausse de la cotisation permettra ainsi de financer les activités récurrentes de l'Ordre sur une base durable, sans compromettre sa capacité d'adaptation ni la qualité de ses interventions.

Une gestion responsable des ressources financières

L'Ordre poursuit ses efforts afin d'optimiser l'utilisation de ses ressources. L'internalisation de certaines activités de gestion de projets, la centralisation des applications informatiques et l'abandon progressif de systèmes désuets permettent de réduire certains frais externes et certaines dépenses d'exploitation technologique.

Les projets stratégiques et technologiques de nature non récurrente sont financés principalement à même les fonds affectés et les revenus ponctuels ou cycliques. Le surplus de 850 000 \$ prévu au budget *pro forma* provient principalement du cycle bisannuel des activités de formation continue. Il sera affecté aux fonds destinés aux projets stratégiques et aux systèmes d'information. Ce surplus ne doit donc pas être interprété comme un excédent généré par l'augmentation de la cotisation.

Cette approche permet de réserver les revenus de cotisation au financement durable des activités essentielles et récurrentes de l'Ordre, tout en utilisant les revenus non récurrents pour réaliser les projets de modernisation.

Une cotisation dans la moyenne

La cotisation des pharmacien(ne)s est comparable à celle des autres professionnel(le)s du Québec.

Ordres	Cotisation au 31 mars 2026	Nombre de membres au 31 mars 2026
Dentistes	2 460 \$	5 454
Médecins	1 930 \$	26 775
Médecins vétérinaires	1 799 \$	3 340
Denturologistes	1 390 \$	950
Architectes	1 387 \$	4 809
Pharmaciens	1 387 \$	10 762
Avocats	1 070 \$	31 501

Les prévisions budgétaires

Ci-dessous se trouve le budget *pro forma* pour l'année financière visée par la cotisation, soit la période du 1^{er} avril 2027 au 31 mars 2028. À des fins comparatives, nous incluons le budget prévu pour 2026-2027 de même que les montants apparaissant aux états financiers vérifiés pour 2025-2026.

Produits

	<i>Pro forma</i> 2027-2028	Budget 2026-2027	Réel 2025-2026
Revenus de cotisation	16 137 100 \$	15 375 500 \$	14 108 506 \$
Revenus d'opération	3 530 000 \$	2 413 200 \$	3 428 646 \$
Produits totaux	19 667 100 \$	17 788 700 \$	17 537 152 \$

Charges

	<i>Pro forma</i> 2027-2028	Budget 2026-2027	Réel 2025-2026
Conseil d'administration et comité exécutif	605 100 \$	572 800 \$	466 091 \$
Comités et groupes de travail	453 800 \$	444 300 \$	332 162 \$
Direction générale	475 400 \$	454 700 \$	446 123 \$
Direction des affaires juridiques et secrétariat de l'Ordre	2 023 000 \$	1 914 500 \$	1 628 804 \$
Direction des communications et des relations avec les membres et le public	1 504 600 \$	1 226 300 \$	1 274 148 \$
Direction de la qualité de l'exercice et des relations partenaires	4 324 800 \$	4 055 500 \$	3 772 426 \$
Direction des enquêtes	3 681 500 \$	3 536 200 \$	3 111 841 \$
Direction des finances et des systèmes d'information	1 598 700 \$	1 361 300 \$	1 313 157 \$
Direction de l'évolution organisationnelle et des talents	1 074 100 \$	1 076 400 \$	922 015 \$
Frais généraux	3 076 100 \$	3 146 700 \$	2 906 396 \$
Charges totales	18 817 100 \$	17 788 700 \$	16 173 163 \$

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges

	<i>Pro forma</i> 2027-2028	Budget 2026-2027	Réel 2025-2026
Avant les charges liées à la transformation organisationnelle, au projet Phare, aux projets stratégiques et aux activités non récurrentes	850 000 \$	— \$	1 363 989 \$
Dépenses liées au projet Phare	— \$	— \$	(172 206 \$)
Contribution au fonds affecté aux projets stratégiques et aux activités non récurrentes	(425 000 \$)	— \$	— \$
Contribution au fonds affecté à l'amélioration continue des systèmes d'information	(425 000 \$)	— \$	— \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	— \$	— \$	1 191 783 \$

Que comprendre de ces chiffres ?

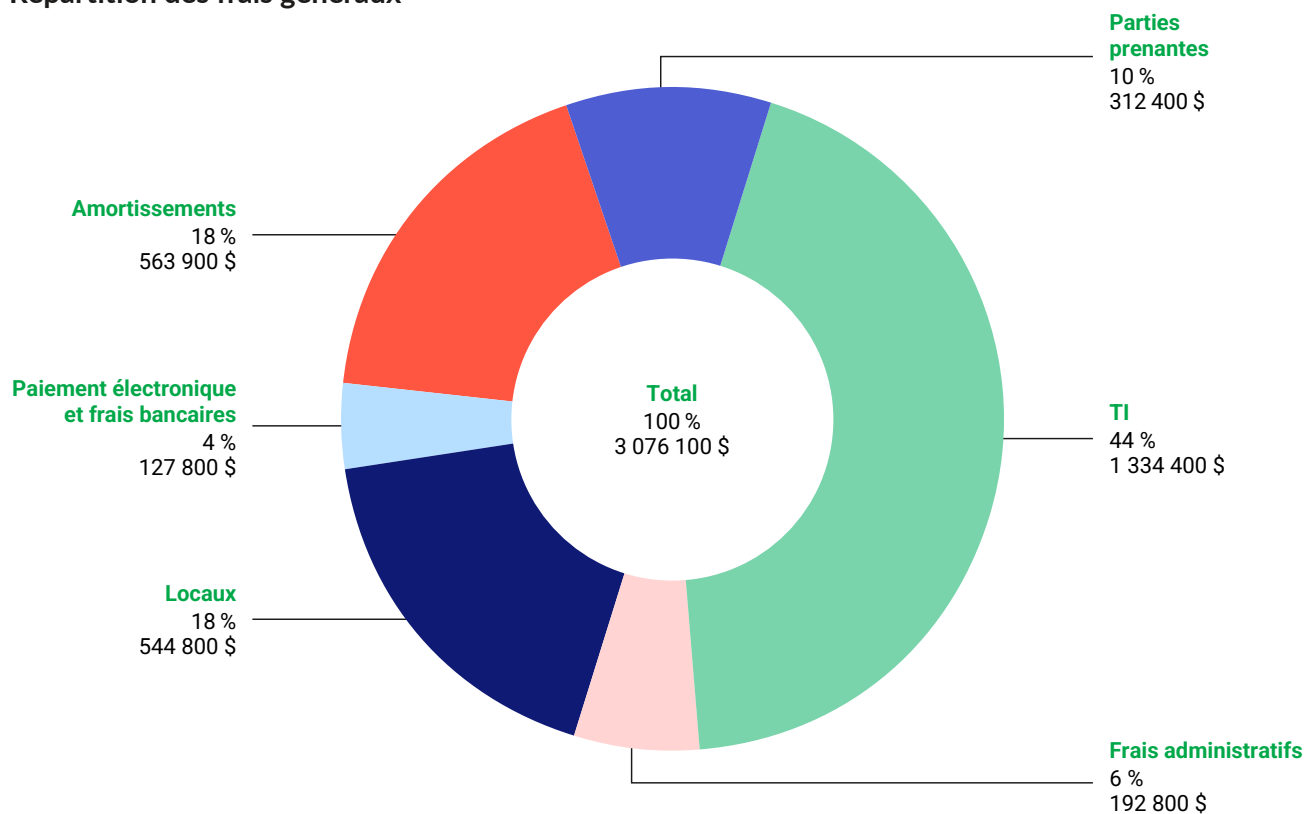
Les revenus

La principale source de revenus de l'Ordre provient de la cotisation des membres, soit une proportion qui varie entre 75 et 85 % dans les dernières années. Nous comptons aussi sur des revenus d'opération qui proviennent de différentes sources : inscriptions aux activités de formation continue, admission professionnelle, publicité ou inscription à des événements, frais administratifs, revenus financiers ou liés à la discipline, notamment. Nous tentons toujours de diversifier davantage ces sources de revenus.

Les dépenses

Les salaires et avantages sociaux constituent le principal poste de dépenses de l'Ordre. En 2027-2028, ils représenteront environ 67 % des dépenses de l'Ordre. Les frais généraux, pour leur part, s'élèveront à 3 076 100 \$. La plus grande partie de ces frais consiste en des dépenses liées aux technologies de l'information (TI), aux locaux et aux amortissements.

Répartition des frais généraux



L'Ordre dispose d'une politique de gouvernance financière qui peut être consultée en ligne sur son [site Web](#).

La rémunération des administrateur(trice)s et de la présidence

La rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateur(trice)s est versée sous forme de jetons de présence. En 2027-2028, le montant du jeton sera de 1 012 \$, ce qui correspond à une prestation évaluée à 11,5 heures par jour de rencontre. Le jeton de présence inclut donc une compensation pour le temps alloué à la réunion, le temps de préparation, ainsi que les échanges téléphoniques et par courriel entre les rencontres.

Le tableau ci-dessous est extrait de la [Politique de rémunération des administrateurs et des membres de comités et groupes de travail de l'Ordre](#). La politique complète peut être consultée sur le site Web de l'Ordre.

Réunion tenue en présentiel ou par tout moyen technologique :

De 1 h ou moins	20 % × 1 jeton de présence
De 1 h 01 à 2 h	40 % × 1 jeton de présence
De 2 h 01 à 3 h Ou participation de 3 h ou moins à une réunion de plus de 3 h	60 % × 1 jeton de présence
De plus de 3 h et qui dépasse ou non 7 h	1 jeton de présence
Plus d'une réunion dans la même journée et durée totale inférieure ou égale à 7 h	1 jeton de présence
Plus d'une réunion dans la même journée et durée totale supérieure à 7 h	1,5 × 1 jeton de présence

Extrait des principes directeurs déterminant la rémunération des administrateur(trice)s (voir la politique pour obtenir tous les principes)

- ◆ La rémunération doit être suffisamment élevée pour attirer des candidat(e)s détenant les qualités requises pour assurer la poursuite de la mission de l'Ordre.
- ◆ La rémunération versée est de nature compensatoire c'est-à-dire qu'elle vise à empêcher, de façon raisonnable, les pertes salariales ou à couvrir les dépenses supplémentaires engagées en raison de la participation aux activités de l'Ordre.
- ◆ La rémunération est déterminée et appliquée de manière transparente et établie sur des critères objectifs.
- ◆ L'équité externe guide la rémunération des administrateur(trice)s de l'Ordre; le marché externe pris en compte est celui de la pharmacie communautaire au Québec.
- ◆ La rémunération horaire moyenne d'un(e) pharmacien(ne) salarié(e) au Québec est multipliée par 1,2 pour tenir compte des avantages sociaux.

La rémunération de la présidence

Le président reçoit une rémunération annuelle pour une prestation équivalant à 3 jours par semaine.

Le président fait l'objet d'une évaluation annuelle. La progression de la rémunération du président est en fonction de sa contribution à la bonne gestion du conseil d'administration et à l'atteinte d'objectifs stratégiques et comportementaux.

Ainsi, il est recommandé à l'assemblée générale d'approuver, pour l'exercice 2027-2028, la rémunération du président selon les modalités suivantes :

- ◆ Dans le cas où le président en fonction est réélu, un montant annuel de **172 010 \$**;
- ◆ Dans le cas où une nouvelle personne accède à la présidence, un montant annuel maximal de **172 010 \$**, la rémunération effective étant déterminée à l'intérieur de ce plafond selon la nouvelle politique de rémunération, une fois celle-ci adoptée et rendue publique.

En plus de sa rémunération, le président en poste aura droit à :

- ◆ une allocation de stationnement imposable, équivalente à 6 225 \$ annuellement ;
- ◆ une prime d'éloignement annuelle de 74 \$ par nuitée lorsqu'il séjourne à plus de 80 km du siège de l'Ordre dans le cadre de ses fonctions ;
- ◆ et bénéficiera de 4 semaines de vacances annuelles.

Extrait des principes directeurs déterminant la rémunération de la présidence et de la direction générale (voir la politique pour obtenir tous les principes)

- ◆ Attirer, fidéliser et mobiliser les meilleur(e)s candidat(e)s.
- ◆ Refléter les exigences et le niveau de responsabilités de ces deux fonctions.
- ◆ Agir de façon équitable pour les deux titulaires de ces fonctions, mais également pour l'ensemble des employé(e)s de l'Ordre.
- ◆ Offrir une rémunération compétitive par rapport au marché de référence de l'Ordre.
- ◆ Offrir une rémunération qui reflète l'expérience, la compétence et la performance des titulaires des fonctions.
- ◆ Donner un signal clair que l'atteinte des objectifs stratégiques doit se faire d'une façon qui reflète les valeurs de l'organisation et la nécessaire collaboration entre eux.
- ◆ Disposer d'un processus clairement établi pour établir la rémunération du président de l'Ordre et de la directrice générale pour être en mesure d'en faire part aux parties prenantes de l'Ordre en toute transparence.

Des questions ou des commentaires sur les informations présentées dans ce document ?

Vous trouverez sur le [site Web](#) de l'Ordre :

- ◆ Le [projet de rapport annuel 2025-2026](#) et des états financiers
- ◆ Les politiques qui sous-tendent les renseignements présentés ici, soit :
 - [La Politique de rémunération des administrateurs et des membres de comités et groupes de travail de l'Ordre](#)
 - [La Politique de rémunération du président du conseil d'administration et du directeur général et secrétaire de l'Ordre](#)
 - [La Politique de remboursement des dépenses](#)
 - [La Politique de gestion financière](#)
- ◆ [L'invitation à l'assemblée générale annuelle 2026](#)
- ◆ Un formulaire permettant de transmettre vos commentaires concernant le montant de la cotisation annuelle 2027-2028

Un rapport des commentaires reçus sera présenté lors de l'assemblée générale annuelle du 29 octobre 2026.

Ordre des pharmaciens du Québec

266, Notre-Dame Ouest, bureau 301
Montréal (Qc) H2Y 1T6
Tél. : 514 284-9588 | Sans frais : 1 800 363-0324

Coordination

Direction des communications et des relations
avec les membres et le public

Conception graphique

Alphatek.ca

Dépôt légal

3^e trimestre 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-922438-84-0 (PDF)

opq.org

